



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0

Tél. : (819) 848-2321 Fax : (819) 848-2202

Site Internet : www.saintfelixdekingsey.ca

Courriel : reception@saintfelixdekingsey.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 612-7

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 612-4 . 612-5 et 612-6 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET AUTRES TARIFS POUR LES ANNÉES 2023,2024 et 2025

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey QUE;

Le règlement numéro 612-7 modifiant le règlement 612-4 . 612-5 et 612-6 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations et autres tarifs pour les années 2023,2024 et 2025 a été **Adopté** au conseil lors de la séance ordinaire du 02 juin 2025.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 634

RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE (VHR) SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Le règlement relatif à la circulation des véhicules hors route (vhr) sur certains chemins municipaux a été **Adopté** au conseil lors de la séance ordinaire du 02 juin 2025.

Donné à Saint-Félix-de-Kingsey, le 06^e jour du mois de juin 2025.

publication

Je, Alexandre Côté, directeur général / greffier-trésorier, exerçant au 1205, rue de l'Église, à Saint-Félix-de-Kingsey, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant LES RÈGLEMENTS #: 612-7 et 634 aux endroits prévus à cette fin le 05 juin 2025 conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat de publication ce 05 juin 2025 8h59.

Alexandre Côté
Directeur général et greffier-trésorier